

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° I-4031

présenté par

Mme Pires Beaune, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Aviragnet, Mme Battistel, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit, Mme Pic, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

Avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2025, le Gouvernement remet au Parlement un rapport relatif à la mise en œuvre de l'imposition minimale internationale des personnes physiques.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement des députés Socialistes et apparentés, reprise de l'amendement de M. Lefèvre adopté en commission des finances, vise à demander au Gouvernement la remise d'un rapport, avant la présentation du prochain projet de loi de finances, sur l'imposition minimale internationale des personnes physiques.

L'intérêt de ce rapport serait d'évaluer la pertinence de la mise en oeuvre, ou non, d'un impôt minimal pour les personnes physiques afin de s'assurer qu'un contribuable n'échappe à l'impôt par le biais des niches fiscales et participe effectivement au financement des charges de son pays.

À l'occasion d'une réunion des Dialogues de Bercy, la demande d'un tel rapport a fait l'objet d'un consensus entre les partis politiques représentés à ces échanges.